

# ASSEMBLÉE NATIONALE

19 novembre 2019

---

PLFSS POUR 2020 - (N° 2416)

Rejeté

## AMENDEMENT

N° AS11

présenté par  
Mme Tamarelle-Verhaeghe

-----  
**ARTICLE 35**

À la première phrase de l'alinéa 2, supprimer les mots :

« et de prévention ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

L'article L. 1411-1 du CSP dispose que la politique de santé « tend à assurer la promotion de conditions de vie favorables à la santé, l'amélioration de l'état de santé de la population, la réduction des inégalités sociales et territoriales et l'égalité entre les femmes et les hommes et à garantir la meilleure sécurité sanitaire possible et l'accès effectif de la population à la prévention et aux soins. ». Il apparaît dès lors peu opportun de distinguer santé et prévention.

Considérant que la distinction lexicale entre « santé » et « prévention » introduite en première lecture concourt à une représentation de la santé centrée sur le curatif et le soin, le présent amendement vise à supprimer les mots « et de prévention » dans l'article 35 relatif au bilan de santé réalisé à l'entrée dans le dispositif de protection de l'enfance.